LES POUBELLES DE L'OCCIDENT

Expédier le plus loin possible ce qui est dangereux et indésirable n'est pas nouveau pour l'Occident. Il y a deux siècles, la France envoyait déjà ses forçats à l'île du Diable et l'Angleterre les siens en Australie. Avec les déchets toxiques, l'histoire ne fait que se répéter.

PAR ALAIN BORGOGNON

E SCANDALE A FINALEMENT éclaté en 1988. On savait pourtant depuis plusieurs années déjà que des pays riches exportaient leurs déchets toxiques vers des «États poubelles». À part quelques bavures, ce commerce se portait même plutôt bien. Mais voilà, cette année, les choses ont mal tourné, aussi bien pour les exportateurs que pour certains importateurs.

Karim B, Khian Sea, Bark, Lynx, etc... par le truchement de la télévision et des journaux, le monde entier a appris les noms de ces cargos maudits. Refoulés de port en port, leurs équipages malades, les péripéties de ces navires errant d'un bout à l'autre de la planète ont fait la «une». Tout d'un coup, plus personne n'a voulu de ces cargaisons toxiques qui, il y a quelque temps encore, retenaient pourtant à peine l'attention.

Trop de pays, trop de déchets, trop de bateaux, trop d'intermédiaires, trop d'argent, trop d'accidents, etc... ce «commerce» ne pouvait apparemment pas rester discret plus longtemps. Sous la pression des médias et de quelques politiciens courageux, les langues se sont déliées, et la vérité a éclaté au grand jour : le Sud sert de poubelle aux industries polluantes du Nord. En termes plus «positifs», on peut dire que l'Occident se soulage des déchets toxiques qui l'étouffent, tout en faisant pleuvoir des devises sur des pays gravement endettés.

On estime le volume annuel des rejets industriels potentiellement dangereux dont doivent se débarrasser les pays industrialisés à 400 millions de tonnes. Les États-Unis largement en tête, presque tous les pays industrialisés ont exporté, exportent ou ont tenté d'exporter des déchets toxiques avec la complicité plus ou moins tacite de leurs gouvernements. De son côté, la liste des États importateurs est fort longue. Elle comprend de nombreux pays africains, asiatiques, sud-américains

et antillais. Des pays du bloc de l'Est en manque de devises acceptent également de grandes quantités de déchets du monde capitaliste. Les relations inter-allemandes dans ce domaine seraient aussi discrètes qu'importantes puisqu'on avance que 700 000 tonnes passeraient de l'Ouest à l'Est chaque année.

Commerce «immoral», c'est le qualificatif utilisé aujourd'hui, l'exportation de déchets toxiques répond à des impératifs politiques, mais surtout économiques pour les industriels occidentaux. Ils paient entre 2,5 et 40 dollars américains la tonne entreposée en Afrique contre 75 à 300 dollars chez eux! Même en comptant le transport, le bénéfice reste énorme. On estime par ailleurs qu'il en coûte environ 2 400 \$ pour «détoxiquer» une tonne de déchets aux États-Unis, en Europe et au Japon. Économiquement parlant, il est donc bien plus avantageux d'exporter. À ces considérations financières, il convient d'ajouter deux éléments politiques. Le premier est que, dans les pays développés, le vent souffle maintenant en faveur des écologistes. Le second, conséquence du premier, les industries sont aux prises avec des réglementations nationales de plus en plus strictes qui interdisent d'abandonner sur leur territoire n'importe quoi, n'importe où.

Fait à noter, aucun des scandales révélés ces dernières années ne l'a été par les gouvernements occidentaux. En général, les administrations se contentent de prendre note des intentions des exportateurs. La plupart du temps, et c'est le cas aux États-Unis, les fonctionnaires vérifient si «les papiers sont en ordre», c'est-àdire si le pays d'accueil est bien disposé à recevoir «la marchandise». Après tout, fait-on valoir, il n'y a rien d'illégal si les deux parties sont consentantes. Et c'est comme cela que, l'an dernier seulement, 400 navires chargés de déchets toxiques ont officiellement quitté les ports

américains à destination du Canada, de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Combien de bateaux arrivent à décharger leurs marchandises ? Combien vident leurs cales en mer en achetant le silence des équipages ? Combien y a-t-il de dépotoirs toxiques clandestins en Afrique de l'Ouest seulement? Combien de personnes ont souffert ou souffrent encore par suite de contacts avec des produits entreposés près de chez eux et qu'ils ne connaissaient pas ? Personne n'a de chiffres. En fait, compte tenu de la gravité de la question, on dispose de très peu d'informations. Les scandales qui ont éclaté ces derniers mois ne seraient que la pointe de l'iceberg!

Guinée-Bissau. Il y a un an environ, une société de l'île de Man contacte le ministre des Richesses naturelles de ce pays. Il s'agit d'entreposer à Binta des déchets pharmaceutiques américains. L'offre: 3 millions de tonnes pendant cinq ans à raison de 40 \$ la tonne. La Guinée-Bissau fait ses comptes : 600 millions, soit deux fois l'encours de sa dette extérieure, trois fois son produit intérieur brut (PIB), vingt-cinq fois ses recettes annuelles d'exportation! C'est le contrat du siècle! Le 9 février 1988, une première signature a lieu. Le 14 avril, une «fuite» dont l'origine n'a jamais été identifiée, permet à l'agence de presse portugaise Lusa de révéler toute l'affaire ... et de la faire échouer.

Guinée. Le 16 février dernier, le cargo Bark dépose dans l'île de Kassa, juste en face de Conakry, 14 500 tonnes de cendres, des résidus d'un incinérateur de Philadelphie. Les autorités locales ne sont apparemment pas au courant, et il n'est jamais question de déchets toxiques. On parle plutôt de cendres et de matériaux de construction. L'odeur insupportable dans un premier temps, puis le fait que la végé-

tation environnante meurt, font réagir la population locale. Le scandale éclate. Le président guinéen fait emprisonner des fonctionnaires pour complicité et corruption. Mêlé à l'affaire, le consul de Norvège à Conakry est inculpé. On apprend alors qu'au total 85 000 tonnes de cendres - qui avaient auparavant été refusées au Panama parce que toxiques - devaient être entreposées à Kassa au coût de 12 \$ la tonne! Le 19 juin, la Norvège dépêche un cargo pour récupérer les produits en question et nettoyer les lieux. Rapatriées, ces cendres sont aujourd'hui entreposées dans l'Ohio.

Bénin. Une compagnie de Gibraltar signe le 12 janvier 1988, un contrat avec quatre ministres du Bénin. L'enjeu : stocker des centaines de milliers de tonnes de boues industrielles, de matières polymérisées, de déchets minéraux et d'autres «matières éventuellement convenues de temps à autre»! Le prix de l'entreposage: 2,50 \$ la tonne ... plus un investissement de 50 cents par tonne dans l'agriculture et le tourisme béninois. Il faudra que le ministre de la Santé - qui n'était pas au fait du contrat - et que des écologistes locaux interviennent vivement auprès du président pour que le projet soit abandonné.

Nigéria. Le 2 juin dernier, le journal romain Il Mundo parle d'un trafic de déchets toxiques entre l'Italie et le Nigéria. L'information s'avère juste puisqu'on découvre dans le port de Koko 2 000 barils, dont 200 contiennent du polychlorure biphényl. On décèle également des traces de radioactivité. C'est un cargo danois qui a amené les fûts en octobre et novembre 1987. Ses cargaisons, chargées à Pise, avaient d'abord été refusées par la Roumanie. Cette affaire déclenche une crise diplomatique entre Lagos et Rome. Quinze personnes sont arrêtées au Nigéria, dont deux Italiens. La peine capitale sera peut-être appliquée, a annoncé le gouvernement nigérian. En atten-

dant, des dizaines d'habitants de